

## COMPTE RENDU

### DU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

JEUDI 09 JUIN 2011

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- **Approbation du compte-rendu du 14 avril 2011,**
- **Point sur le logement intergénérationnel,**
- **Proposition d'aménagement de la maquette Master SMEEF spécialité Professorat des Ecoles,**
- **Point sur le C2i2e,**
- **Demande d'habilitation à délivrer 3 DU «Métiers de l'enseignement» (ISTV, FLLASH, FSMS),**
- **Modalités d'inscription au CLES pour les candidats non étudiants,**
- **Règlement intérieur des Centres de Ressources en Langues,**
- **Profil des étudiants inscrits à l'UVHC en 2010/2011,**
- **Informations sur le forum DEM2O, le salon de l'Étudiant, la journée d'intégration,**
- **Avis sur primes pour Responsabilité Pédagogique,**
- **Questions diverses.**

La séance débute à 14 h 00 et le conseil est présidé par Monsieur Abdelhak KABILA, Vice Président de l'Université.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut siéger valablement.

#### **I. Approbation du compte-rendu du 14 avril 2011**

Aucune remarque n'étant formulée à l'exception de deux coquilles orthographiques et grammaticales, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **II. Le logement intergénérationnel**

La problématique est explicitée par Monsieur Michel Blaise, chargé de mission. Ce concept existe en France depuis 2004 et le projet était inscrit dans le précédent contrat d'établissement 2006/2009.

Une charte définit les règles de ce projet et Monsieur Blaise explique que trois étudiants dans le cadre d'un stage, ont démarché le conseil des seniors de la ville de Valenciennes.

Pour répondre à cette demande dont le but est de proposer l'hébergement à des étudiants volontaires moyennant de menus services rendus à des personnes âgées qui proposent l'hébergement en question, Monsieur Blaise annonce qu'une association (SIL) sera créée le 14 juin prochain.

L'opération débutera à la rentrée de septembre 2011. L'objectif est la création de 10 « binômes » dans l'immédiat.

### **III. Aménagement de la maquette SMEEF, spécialité professorat des Ecoles**

Le dossier est présenté par Madame Dubois, directrice adjointe de l'IUFM, responsable de la formation enseignement du 1<sup>er</sup> degré. Madame Dubois doit présenter ce dossier pour approbation aux CEVU des 6 universités de la région puisque ce master est commun aux établissements d'enseignement supérieur Nord Pas de Calais.

Madame Dubois rappelle ensuite les objectifs et les finalités de ce diplôme. Le volume horaire de la maquette est passé de 1 207 heures à 1 069 heures pour les deux années de formation.

Les UE 1 et UE 2 ont été recentrées.

Il a aussi été regroupé les savoirs didactiques et disciplinaires au niveau des UE 3 et UE 4.

L'UE 5 a été complètement revue en s'appuyant sur les parcours antérieurs des étudiants. La pratique d'une langue vivante a été stimulée avec pour objectifs l'obtention du CLES 2 (en 2012).

L'UE 6 reste toujours dédiée à la recherche. Enfin, l'UE 7 représente une pratique d'enseignement par un encadrement des stages.

Il existe aussi des ateliers de type TIC, PEC et des préparations aux oraux.

Au total, 1 069 heures d'études sont proposées aux étudiants dans le cadre d'un horaire encadré et 216 heures sont consacrées à des stages.

Monsieur Goichot regrette de découvrir l'ensemble de ces informations lors de la séance de ce CEVU. Il estime par ailleurs que la maquette du Master SMEEF est changée de fond en comble, ce qui est positif pour la préparation au concours mais l'est beaucoup moins en cas d'échec si une réorientation est nécessaire pour l'étudiant.

Il voudrait savoir si au semestre 5, l'étudiant doit choisir entre « préparation à l'écrit » ou « préparation à l'oral » ?

Madame Dubois lui répond que c'est une possibilité qui est laissée à l'étudiant en fonction de son admissibilité ou non.

Le projet est présenté au vote des membres du CEVU, il est adopté avec 1 abstention.

### **IV. Point sur le C2i2e**

Monsieur Frédéric Cadiou a été nouvellement nommé au poste de chargé de mission pour le C2i. Le présent dossier concerne le C2i2e niveau 2, spécialité enseignement.

Monsieur Cadiou rappelle que selon l'arrêté qui définit le C2i2e, l'acte pédagogique ne peut plus ignorer les outils numériques et les compétences professionnelles liées à la pratique de cet outil numérique.

50 000 certificats ont été délivrés en France depuis sa création.

Avec le C2i2e, le public intéressé est élargi aux étudiants de Master 2 qui se destinent aux métiers de l'enseignement mais ce dispositif concerne aussi les formateurs et pourrait intéresser les enseignants déjà en poste dans le second degré et le supérieur.

La problématique porte aussi sur la formation de formateurs.

Jusqu'à présent la délégation de certification pour le C2i niveau 1 avait été donnée à l'Université d'Artois dans le cadre de l'IUFM.

Il faudrait donc disposer de compétences à l'interne pour que la certification puisse être déléguée à l'UVHC.

Une demande d'autorisation a été déposée en ce sens auprès de notre Ministère.

Monsieur Goichot s'interroge sur la moindre disponibilité des formateurs de l'IUFM, que l'on risque de rencontrer à la prochaine rentrée. Monsieur Kabila lui répond qu'effectivement cette affaire n'est pas réglée.

Monsieur Gravier intervient pour le SCD et indique que ce service commun propose des bases de données et des ressources documentaires pour la passation du C2i2e.

Madame Follet s'interroge quant à elle, sur les taux de réussite modestes qu'elle rencontre pour cette certification au sein de l'ISTV.

Monsieur Cadiou lui répond en précisant qu'un nouveau référentiel va être créé qui nécessitera 24 heures d'auto formation de la part de l'étudiant.

Monsieur Kabila conclut en précisant que d'autres réunions de cadrage sur le C2i2e auront lieu à l'avenir.

### **V. Demande d'habilitation à délivrer 3 DU «Métiers de l'enseignement» (ISTV, FLLASH, FSMS)**

Ces trois DU d'enseignement intéresseront les étudiants « reçus collés » qui auront obtenu le Master mais auront échoué au concours de recrutement.

Ces diplômes d'Université leur permettront de rester dans le circuit universitaire et de préparer le concours une 2<sup>ème</sup> fois avec des chances de réussite.

Monsieur Kabila présente aussi une motion de la FEV qui se rapporte à ces diplômes.

Madame Follet détaille le DU commun à la physique chimie et aux mathématiques. Elle annonce que ce diplôme ne coûtera pas en termes d'heures d'enseignement à la composante.

Les étudiants se sont aussi inquiétés des droits d'inscription à ce diplôme d'Université qui seraient identiques à ce que coûte un Master de formation initiale (droits d'inscription arrêtés à 241,57 €) pour la présente année universitaire.

Monsieur Bouchez fait remarquer que dans ce registre, la question des bourses sur critères sociaux n'a pas été réglée et qu'il y aura lieu aussi de s'interroger sur la couverture sociale des étudiants uniquement inscrits à ce diplôme d'Université.

Adoption à l'unanimité.

Monsieur Gouazé, directeur de la FLLASH, présente le DU préparation au CAPES externe d'Anglais, de Lettres modernes, d'Histoire-Géographie, d'Arts plastiques.

Ce dossier est semblable à celui précédemment proposé à l'ISTV en termes de préparation et d'unités d'enseignements.

Monsieur Bouchez fait remarquer que la formation intéresse un public un peu large reprenant les cas de dispense normalement dévolus à un concours de recrutement et non à une formation universitaire (exemption de diplôme pour les mères et pères de famille de plus de 3 enfants et les sportifs de haut niveau).

Après discussion, il est convenu qu'on reprendra en termes de rédaction, le paragraphe écrit pour la préparation au CAPES externe de mathématiques et de physique chimie.

Adoption à l'unanimité.

Il revient ensuite à Monsieur Arnal, enseignant à la FSMS de présenter la maquette du DU « CAPEPS ».

Il est rappelé que ce diplôme d'Université se compose de trois unités d'enseignement indépendantes et que ce diplôme reprend les unités du Master 2 « éduquer par les APSA ».

Le coût de fonctionnement pour l'Université sera très réduit et il sera possible aux étudiants de M1 qui le souhaitent de s'inscrire à ce diplôme d'Université.

Dans ces conditions, le contenu de la 2<sup>ème</sup> année de Master serait allégé en cas de réussite aux épreuves. Ce DU permettrait également à certains étudiants de préparer l'agrégation et au-delà de s'engager si nécessaire, vers des activités de recherche.

Monsieur Goichot intervient en premier, pour regretter un dossier présenté de manière trop succincte. Une question est posée concernant les stages, il est répondu que ces derniers ne sont pas inclus dans la maquette pédagogique.

Les inquiétudes de Monsieur Goichot sont partagées par Monsieur Maurel qui regrette que les objectifs de ce DU ne soient pas assez précisés.

Monsieur Arnal table pour la rentrée de septembre 2011 sur une estimation variant entre 5 et 10 étudiants pouvant être intéressés par ce diplôme.

Mademoiselle Cloé Béglot intervient ensuite pour déclarer que si ce document ici présenté aurait pu être plus abouti, ce diplôme est néanmoins nécessaire pour certains étudiants et demande que les insuffisances relevées n'aboutissent pas à un vote négatif de la part des conseillers du CEVU.

Monsieur Goichot fait remarquer que le texte ici proposée est différent des deux maquettes précédentes puisqu'il est possible ici de faire entrer en formation des étudiants de Master 1.

Après toutes ces discussions, on convient que le cadre rédactionnel retenu pour ce DU CAPEPS sera celui déjà validé pour les formations de même type de l'ISTV et de la FLLASH avec les mêmes conditions et droits d'inscription et une rédaction à peaufiner dans le même esprit pour une présentation ensuite au CA de l'Université prévu le 16 juin.

Ce préalable étant posé, le texte est adopté à l'unanimité.

Dans le registre de ces Diplômes Universitaires de préparation au CAPES, la fédération des étudiants de Valenciennes a rédigé une motion qui est lue en séance et ensuite commentée par monsieur Swan Maurel qui se réjouit que les droits d'inscription ne soient pas trop élevés et restent identiques à ceux proposés aux étudiants de Master inscrits à des diplômes nationaux.

Les représentants d'étudiants voudraient des assurances dans le registre des droits d'inscription avec un caractère pérenne quant aux frais à acquitter.

Après discussion, il est convenu que le 3<sup>ème</sup> paragraphe de la motion de la FEV soit retiré.

La motion est ensuite présentée au vote des conseillers, elle est adoptée à l'unanimité.

## **VI. Espace Projets Initiatives (EPI)**

Ce point est rajouté à l'ordre du jour. Il est présenté par Monsieur Dumeau, chargé de mission.

Désormais, un pôle de compétences en entrepreneuriat existe à l'UVHC à l'image de ce qui existe pour notre pôle de compétences en langues avec un espace projets initiatives (EPI) élaboré pour aider les étudiants diplômés à la création d'entreprises par une procédure d'accompagnement et de communication.

Un contrat d'ingénierie et de prestations accompagne le dispositif avec un coût nul pour l'Université

Madame Follet intervient ensuite en rappelant que l'EPI est matériellement localisé à l'ISTV et demande si sa responsabilité serait engagée en cas de dysfonctionnements dans les locaux de l'institut qu'elle dirige.

Monsieur Kabila lui répond que sa responsabilité en tant que Directrice de l'ISTV, n'est pas engagée.

Adoption à l'unanimité.

## **VII. Proposition de la nouvelle maquette du DU DAG**

Ce point est inscrit à l'ordre du jour du CEVU, suite à la réunion du conseil de l'IPAG en date du 24 mai 2011.

Monsieur Cherrier, directeur de l'IPAG rappelle que ce DU est l'une des plus anciennes formations de l'IPAG et que ce diplôme se situe en amont de la LAP après la validation d'une année de type BAC + 1 ou pour remplacer une formation à BAC + 1.

La nouvelle maquette tient compte des modifications apportées aux différents concours de recrutement de la fonction publique : ainsi le grand oral a disparu pour être remplacé par une épreuve orale davantage en rapport avec les professions. Les matières traditionnelles de culture générale ont été diminuées au profit de la langue française et des finances publiques. Les deux semestres de ce DU ont une forte identité : le 1<sup>er</sup> semestre propose un enseignement assez général qui permet déjà de passer des concours de recrutement. Le second semestre présente des enseignements à visé plus professionnalisés.

Adoption à l'unanimité.

## **VIII. Profil des étudiants inscrits à l'UVHC en 2010/2011**

Madame Karine Girard présente différentes diapositives sur les effectifs étudiants de l'Université provenant de la source Apogée.

10 186 étudiants sont recensés, ce qui représente 7 % des effectifs étudiants des universités publiques de la région Nord Pas de Calais.

L'UVHC comptait 4 500 nouveaux inscrits à la précédente rentrée. 8 509 étudiants sur 10 186 sont inscrits en formation initiale. Enfin, il a été utile de rappeler que 59 % des étudiants étaient bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux.

## **IX. Modalités d'inscription au CLES pour les candidats non étudiants et règlement intérieur des Centre de Ressources en Langues**

a) Monsieur Baginski, chargé de mission du CLES, rappelle le cadre réglementaire de cette certification et les conditions d'inscription pour la passation des épreuves qui s'appliquent au public non étudiant.

Il est rappelé qu'un des objectifs est de rendre obligatoire le niveau B2 pour les étudiants qui se présentent aux concours de recrutement de l'enseignement.

Les droits d'inscription sont clairement précisés. En cas de sureffectifs à l'UVHC il y a possibilité de conventionner avec l'Université de Lille 3 pour faire subir les épreuves.

Une question est posée concernant les étudiants du centre IUFM de Valenciennes qui dépend de l'Université d'Artois et pour les étudiants simplement inscrits à un diplôme d'Université.

Il est répondu que ces étudiants pourront s'inscrire au CLES via l'ENT.

Adoption à l'unanimité pour les modalités d'inscription à la certification CLES pour le public non étudiant

b) Un règlement intérieur des centres de ressources en langues a été élaboré.

Il reprend l'inscription les droits d'accès, les horaires d'ouverture, l'utilisation des ressources, les obligations de l'usager et les sanctions en cas d'infraction.

Une courte discussion s'engage sur le point relatif aux obligations de l'usager et à la détection contre le vol et la présentation des effets personnels.

Il est rappelé que cette prérogative revient uniquement aux forces de l'ordre.

Adoption à l'unanimité.

## **X. Informations sur le forum DEMO2, le salon de l'étudiant, la journée d'intégration**

Madame Caouder annonce un certain nombre d'évènements :

- forum des métiers : mercredi 05 octobre 2011
- salon de l'étudiant : vendredi 18 novembre 2011
- fête de la science : du 12 au 16 octobre 2011
- journée des langues : lundi 26 septembre 2011. Cette journée sera couplée avec le dispositif d'accueil des étudiants internationaux.

Monsieur Mallet, vice président étudiant, annonce quant à lui, la journée de l'étudiant prévue le jeudi 13 octobre. Les étudiants sont invités à s'inscrire auprès des différentes associations avec une cotisation modeste de 5 € par personne pour y participer.

## **XI. Avis sur primes pour responsabilité pédagogique**

Monsieur Flamme, Premier vice président, présente le dossier relatif aux modalités de rémunération complémentaire des activités et responsabilités en matière d'administration, d'enseignement et de recherche des personnels d'enseignement et de recherche.

Monsieur Flamme explique que 3 régimes distincts existent :

1. un régime indemnitaire complémentaire lié à l'exercice de responsabilités (primes)
2. un régime de rémunération forfaitaire d'activités accessoires avec des vacances horaires
3. un régime d'intéressement (pour la recherche par exemple).

Les primes spécifiques d'administration sont citées.

Elles concernent de manière limitative le président de l'Université, le directeur de l'IUT, le directeur de l'ENSIAME.

Il existe aussi des primes pour charges administratives ou pour des chargés de mission ainsi que des primes de responsabilités pédagogiques autre que l'enseignement.

Monsieur Flamme précise qu'autrefois le Ministère limitait le dispositif et que l'Université accordait des primes accessoires en compensation.

Cette limitation n'existe plus depuis le passage des universités aux RCE.

Les responsables de composantes ont remonté leurs propositions et il est distribué une liste des fonctions et responsabilités pédagogiques éligibles au montant des PRP.

Dans ce registre le cumul des fonctions est autorisé.

Adoption à l'unanimité.

Le CEVU est ensuite suivi d'un CEVU restreint pour traiter des mesures individuelles concernant ces rémunérations complémentaires.

**Présidence :**

Monsieur KABILA Abdelhak, Vice président CEVU

**Membres présents avec voix délibérative :**

**Collège A :**

Monsieur PIECHOWIAK Sylvain

Monsieur GOUAZE Serge

Madame FOLLET Claudine

**Collège B :**

Monsieur BOUCHART Franck

Monsieur GOUTIN Philippe

Monsieur GOICHOT François

**Collège BIATOSS :**

Monsieur DERUY Eric

**Collège Usagers :**

Monsieur DUMESNIL Maxence

Monsieur BEVIS Fabien

Monsieur LOIRS Romaric  
Monsieur MAUREL Swan  
Monsieur MALLET Quentin  
Mademoiselle BEGLOT Chloé

**Membres invités :**

Mesdames et Messieurs BAGINSKI Christophe, BOUCHEZ Bernard, CAOUDER Nathalie, DUMEAU Jean-Pierre, GRAVIER Pierre, CADIOU Frédéric, BLAISE Michel, ARNAL Thierry, CHERRIER Emmanuel, GENIE Sandrine, BOVE Jean-Cyril.

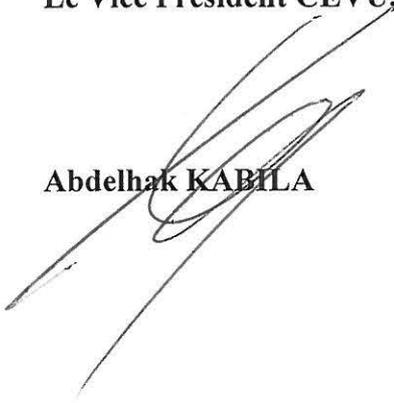
**Excusée :**

Madame BECK Corinne

**Pouvoirs :**

Monsieur HAMROUN à Monsieur BOUCHART  
Monsieur DAURIER à Monsieur GOUAZE  
Mademoiselle VAAST à Monsieur GOICHOT  
Monsieur JOLY à Monsieur DERUY  
Monsieur DOGHECHE à Monsieur MALLET  
Monsieur GOUTIN à Madame FOLLET  
Madame MARTIN à Monsieur PIECHOWIAK  
Mademoiselle BEFFY à Mademoiselle BEGLOT  
Monsieur DELISSE à Monsieur LOIRS  
Monsieur LENDORMY à Monsieur BEVIS  
Mademoiselle LOGEON à Monsieur MAUREL

**Le Vice Président CEVU,**



**Abdelhak KABILA**